



CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

RÈGLEMENT

Édition 2026

Organisateur :

:

Académie Internationale & Festival International de Trompette de Mulhouse

Association de droit local (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle)

Siège social : 7 avenue Robert Schuman – 68100 Mulhouse

SIRET : 933 797 854 00017

ARTICLE 1 - Objet

Les présentes Conditions Générales d'Inscription (ci-après « CG ») définissent les modalités d'inscription, de participation et d'organisation de l'Académie Internationale de Trompette de Mulhouse (ci-après « l'Académie »).

Toute inscription à l'Académie implique l'acceptation pleine et entière des présentes CG, sans réserve.

ARTICLE 2 - Public concerné

L'Académie Internationale de Trompette de Mulhouse s'adresse prioritairement aux trompettistes :

- Jeunes diplômé(e)s de l'enseignement supérieur musical
- Étudiant(e)s inscrits dans des établissements supérieurs de musique en Europe et à l'international, notamment :
 - Conservatoires Nationaux Supérieurs (CNSM de Paris, CNSM de Lyon)
 - Pôles supérieurs d'enseignement artistique
 - Musikhochschulen (Allemagne, Autriche)
 - Hautes Écoles de Musique (Suisse)
 - Universités et institutions supérieures de musique internationalement reconnues, en Europe et hors Europe.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser une candidature dont le niveau artistique ou le profil ne correspondrait pas aux exigences pédagogiques de l'Académie.

Une dérogation pourra être accordée, après examen du dossier, à des candidat(e)s ne relevant pas formellement de ces établissements mais présentant un niveau artistique équivalent.

ARTICLE 3 - Dates, lieu et conditions d'accueil

Dates : L'Académie se déroulera du **15 au 22 juillet 2026** à Mulhouse, France.

L'accueil des stagiaires pourra débuter la veille, selon les modalités précisées par l'Organisateur.

Lieu : **Conservatoire Huguette Dreyfus**
1, rue de Metz
68100 Mulhouse -France

Les locaux seront mis à disposition pour l'ensemble des activités pédagogiques de l'Académie.

ARTICLE 4 - Modalités d'inscription et de sélection

L'admission à l'Académie est subordonnée à une sélection, compte tenu du nombre limité de places disponibles et du niveau artistique requis. Les modalités de cette procédure sont précisées ci-après.

Le nombre de participants est strictement limité à trente (30) stagiaires maximum.

4.1. Procédure d'inscription

L'inscription s'effectue en deux étapes distinctes :

a) Préinscription (candidature)

Le candidat doit transmettre :

- un justificatif de diplôme ou une attestation de scolarité ;
- un curriculum vitae artistique ;
- un enregistrement vidéo récent (obligatoire pour les candidats ne relevant pas des parcours spécifiés à l'article 2).

La préinscription ne vaut pas admission définitive.

b) Sélection et validation définitive

Après examen des candidatures par la direction artistique, les candidats retenus sont informés individuellement de leur admission.

L'inscription devient définitive uniquement à réception, dans les délais indiqués dans l'avis de sélection, des éléments suivants :

- le versement des arrhes d'un montant de **300 euros** ;
- le dossier administratif complet ;
- la signature du présent règlement ;
- une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.

Une confirmation écrite est alors adressée au stagiaire.

À défaut de réception de l'ensemble de ces éléments dans le délai imparti, la place pourra être attribuée à un candidat inscrit sur liste d'attente.

4.2. Liste d'attente

En cas de candidatures supérieures au nombre de places disponibles, une liste d'attente sera établie. Cette liste sera valable jusqu'au **10 juillet 2026** inclus.

Au-delà de cette date, aucune admission supplémentaire ne pourra être garantie.

ARTICLE 5 - Frais d'inscription et hébergement (optionnel)

Les frais d'inscription comprennent l'enseignement artistique ainsi que l'accès aux activités prévues dans le cadre de l'Académie.

Les stagiaires peuvent choisir parmi les tarifs suivants :

- **950 €** formule externe (frais pédagogiques uniquement) ;
- **1 050 €** formule demi-pension (repas du midi) ;
- **1 350 €** formule pension complète (petit-déjeuner + déjeuner incluant l'hébergement à l'Auberge de Jeunesse de Mulhouse. Cet hébergement correspond à une offre négociée comprenant huit (8) nuitées du 14 au 22 juillet (départ le matin) ainsi que huit (8) petits-déjeuners, pour un montant de 300 euros inclus dans le tarif global.

Les modalités de paiement, incluant le cas échéant un échéancier, sont précisées lors de la confirmation d'inscription.

Les tarifs s'entendent nets de taxes, l'Organisateur étant une association à but non lucratif relevant du droit local applicable.

Pour les stagiaires ne souscrivant pas à la formule incluant l'hébergement, celui-ci demeure **optionnel et à leur charge exclusive**. L'Organisateur ne prend en charge ni la réservation ni le financement de l'hébergement.

À titre indicatif, les options suivantes peuvent être envisagées :

- Hôtels et autres hébergements référencés par l'Office de Tourisme
- Locations de courte durée (type Airbnb)

 **Attention** : la ville de Mulhouse accueillera le Tour de France durant cette période. Les capacités d'hébergement étant susceptibles d'être rapidement complètes, il est fortement recommandé aux stagiaires de procéder à leur réservation sans délai.

ARTICLE 6 - Activités incluses

L'inscription à l'Académie comprend :

- L'accès gratuit à l'ensemble des concerts du Festival de l'AFIT ;
- L'accès aux conférences et rencontres artistiques ;
- La possibilité d'assister aux cours en qualité d'auditeur.

Le nombre de places disponibles pour les auditeurs est strictement limité à 100.

ARTICLE 7 - Accès et infrastructures

Les stagiaires bénéficient :

- d'un accès aux salles de cours et studios de travail selon les horaires d'ouverture du Conservatoire ;
- d'espaces de répétition partagés ;
- d'un accès à une cafétéria sur place.

Les étudiants s'engagent à respecter les locaux et le matériel mis à disposition.

ARTICLE 8 - Accompagnement musical

Trois pianistes-accompagnateurs seront présents pendant toute la durée de l'Académie.

Les stagiaires doivent :

- transmettre leurs partitions complètes au format PDF au directeur de l'Académie : xavier.menard@mulhouse-alsace.fr avant le **1er juin 2026** ;
- se présenter avec les partitions originales lors des masterclasses.

Des répétitions avec piano pourront être programmées selon l'organisation pédagogique.

ARTICLE 9 - Langue des enseignements

Les cours, masterclasses et conférences sont dispensés en français et en anglais.

Les professeurs interviennent dans l'une ou l'autre langue selon leur nationalité. Une traduction informelle pourra être assurée si nécessaire afin de garantir la compréhension pédagogique.

Les candidats doivent disposer d'un niveau suffisant en français ou en anglais pour suivre les enseignements dans de bonnes conditions.

ARTICLE 10 - Conditions d'annulation

10.1. Annulation par le participant

Les arrhes versées, d'un montant de 300 euros, ne sont pas remboursables, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

Tout désistement intervenant moins de trente (30) jours avant le début de l'Académie entraîne l'exigibilité de la totalité des frais de participation.

En cas de force majeure dûment justifiée (maladie grave, accident), la situation fera l'objet d'un examen au cas par cas par l'Organisateur.

10.2. Annulation par l'Organisateur

En cas d'annulation de l'Académie pour cause de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur, les sommes versées seront intégralement remboursées, sans qu'aucune indemnité complémentaire ne puisse être réclamée.

ARTICLE 11 - Organisation pédagogique - Modification du corps professoral

Le programme pédagogique peut être modifié ou adapté en fonction de contraintes artistiques, logistiques, sanitaires ou de toute autre nécessité liée à l'organisation de l'Académie.

La participation des professeurs invités annoncés pour l'édition en cours est susceptible d'être modifiée ou annulée en cas d'empêchement indépendant de la volonté de l'Organisateur (notamment engagements artistiques, maladie, contraintes imprévues).

Ces modifications ne pourront donner lieu ni à annulation de l'inscription ni à remboursement, total ou partiel, ni à indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 12 - Règlement intérieur

Le stagiaire s'engage à respecter :

- le règlement intérieur du Conservatoire Huguette Dreyfus ;
- les horaires et l'organisation pédagogique ;
- le règlement de l'Auberge de Jeunesse le cas échéant ;
- les consignes de sécurité et d'organisation communiquées par l'équipe pédagogique.

Tout comportement portant atteinte au bon déroulement de l'Académie pourra entraîner une exclusion sans remboursement.

ARTICLE 13 - Responsabilité

- Le stagiaire demeure responsable de ses biens personnels.
- L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation de ces biens.
- Le stagiaire est tenu de souscrire et de maintenir en cours une assurance responsabilité civile couvrant les dommages qu'il pourrait causer.

ARTICLE 14 - Enregistrements et droit à l'image

Les cours et masterclasses, concerts et autres activités de l'Académie peuvent faire l'objet d'enregistrements audio, vidéo ou photographiques à des fins pédagogiques.

En validant leur inscription, les stagiaires autorisent l'Académie à utiliser leur image et leurs prestations instrumentales enregistrées (captations sonores) dans le cadre de sa communication institutionnelle et pédagogique, pour une durée maximale de cinq (5) ans et sans limitation territoriale, sauf opposition écrite préalable adressée à l'organisateur.

ARTICLE 15 - Données personnelles (RGPD)

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, les données personnelles collectées dans le cadre de l'inscription à l'Académie AFIT sont traitées par l'Académie Internationale et Festival International de Trompette de Mulhouse.

Finalités du traitement

Les données collectées ont pour finalité :

- La gestion administrative des inscriptions
- L'organisation pédagogique de l'Académie
- La gestion logistique (hébergement, restauration, planning)
- La communication institutionnelle relative aux activités de l'Académie et du Festival

Données concernées

Les données peuvent inclure :

- Identité, coordonnées
- Parcours académique et artistique
- Documents justificatifs
- Images et captations (sauf opposition écrite)

Durée de conservation

Les données personnelles des participants sont conservées pour la durée strictement nécessaire :

- à la gestion de l'événement et au respect des obligations légales et organisationnelles de l'Organisateur ;
- et, sauf opposition écrite du participant lors de son inscription, pour les communications relatives aux éditions suivantes de l'Académie.

Les participants peuvent exercer leur droit d'opposition en contactant l'Organisateur à l'adresse suivante : contact@afit-mulhouse.fr.

À l'issue de ces périodes de conservation, ou en cas d'opposition, les données sont supprimées ou anonymisées de manière sécurisée.

Droits des participants

Conformément à la réglementation en vigueur, notamment le Règlement général sur la protection des données (RGPD), les participants disposent d'un droit :

- d'accès à leurs données personnelles ;
- de rectification ;
- d'opposition ;
- de limitation du traitement ;
- de suppression.

Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande à l'adresse suivante : contact@afit-mulhouse.fr

ARTICLE 16 - Médiation et litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

À défaut d'accord amiable dans un délai raisonnable, le litige pourra être soumis à un médiateur choisi d'un commun accord entre les parties.

En dernier recours, tout litige sera porté devant les juridictions compétentes du ressort du siège de l'Association, sauf disposition légale impérative contraire.

ARTICLE 17 - Acceptation

L'inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des présentes Conditions Générales d'Inscription.

ARTICLE 18 - Contact

Pour toute question relative à l'inscription, au règlement de l'Académie ou au traitement des données personnelles, les participants peuvent contacter l'Organisateur à l'adresse suivante :

Académie Internationale de Trompette de Mulhouse

7 avenue Robert Schuman – 68100 Mulhouse

contact@afit-mulhouse.fr

<http://www.afit-mulhouse.fr/>